



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

27 AOÛT 2021

L'État engagé auprès des tiers-lieux

Sommaire

P.3

ÉDITORIAL DES MINISTRES

P.4

LES CHIFFRES CLÉS SUR LES TIERS-LIEUX

P.5

**UN TIERS-LIEU C'EST QUOI ?
5 ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES**

P.6

**5 MESURES EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT
DES TIERS-LIEUX EN FRANCE**

P.7

**MESURE 1.
100 MANUFACTURES DE PROXIMITÉ**

P.9

**MESURE 2.
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES TIERS-LIEUX**

P.10

**MESURE 3.
3 000 MISSIONS DE SERVICES CIVIQUES
DANS LES TIERS-LIEUX**

P.11

**MESURE 4.
DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES
AU SEIN DES TIERS-LIEUX**

P.12

**MESURE 5.
RENFORCER LE MAILLAGE NATIONAL
ET TERRITORIAL DU RÉSEAU DE TIERS-LIEUX**

P.13

**L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES TIERS-LIEUX DEPUIS 2 ANS
RETOUR SUR 2 ANNÉES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX**

P.15

3 QUESTIONS À PATRICK LEVY-WAITZ

P.18

RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION

P.19

**ALLEZ À LA RENCONTRE
DES TIERS-LIEUX EN VIDÉO**

Éditorial

des ministres

Les tiers-lieux sont le visage de la France qui se réinvente au quotidien. Depuis 2017, dans tous les territoires, les acteurs locaux, publics comme privés, souvent main dans la main, y multiplient les initiatives et les expérimentations. Concrètement, en mobilisant le meilleur de leur volonté et des technologies, à commencer par le numérique, ils inventent ensemble des solutions adaptées aux défis locaux, qu'ils soient économiques, sociaux ou écologiques, et souvent tout cela à la fois. La dynamique impressionne puisque, comme le souligne le dernier rapport de l'association France Tiers Lieux, plus de 2000 de ces espaces ont déjà été recensés, comme autant de lieux d'activité, de créativité et de culture dont, il faut le souligner, plus de la moitié est située en dehors des métropoles.

Depuis 2019, le Gouvernement soutient fortement cette dynamique qui, en libérant les énergies et la créativité, dessine ces « mille fils tendus » entre les territoires et les hommes évoqués par Pierre VELTZ, qui renforcent la cohésion sociale et territoriale de notre pays. En effet, non seulement les tiers lieux ont prouvé leur plus-value pour rapprocher les services publics de territoires isolés, notamment ruraux, mais, ces derniers mois, la crise sanitaire a confirmé l'accélération de phénomènes jusqu'alors considérés comme émergents, à commencer par le télétravail ou la télémedecine et, plus largement, la redynamisation d'un certain nombre de nos villes moyennes.

Aujourd'hui, le Gouvernement fait donc des tiers-lieux l'un des piliers de la relance. Concrètement, nous mettons en œuvre cinq mesures pour renforcer leur développement et leur structuration, pour un budget total de 130 millions d'euros, dont la moitié proviennent de France relance. Avec l'ensemble des acteurs concernés, nous allons ainsi créer cent manufactures de proximité, qui sont des ateliers partagés de fabrication pour des artisans qui se lancent. Nous développerons aussi la formation professionnelle dans les tiers-lieux et nous y déploierons le service civique, avec le lancement de 3000 missions, mais aussi des conseillers numériques pour former et accompagner celles et ceux qui se sentent mal à l'aise avec Internet.

Nous veillons également à garantir et renforcer les synergies entre ces initiatives. J'ai confié en ce sens une mission au président de France Tiers Lieux, Patrick LEVY-WAITZ. Ses propositions nous aideront à mettre pleinement l'État au service d'un unique objectif : être au service du « faire ensemble » dans les territoires, accompagner les transitions, et dessiner ainsi, jour après jour, les contours d'une France plus forte, plus solidaire et plus résiliente.



Jean Castex
Premier ministre



Jacqueline Gourault,
ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations
avec les collectivités
territoriales

Les chiffres clés

sur les tiers-lieux



Typologie des tiers-lieux



75 %

de coworkings



30 %

fablabs, ateliers
de fabrication
numérique



27 %

tiers-lieux culturels



19 %

ateliers artisanaux
partagés



17 %

laboratoires
d'innovation
sociale, living lab



14 %

cuisines partagées,
foodlab



9 %

terres agricoles,
jardins partagés

2 500

tiers-lieux

EN 2021

**3 000
à 3 500**

tiers-lieux

EN 2022

2,2 M

de personnes sont venues

RÉALISER UN PROJET

dans un tiers-lieu en 2019

150 000

personnes y travaillent

QUOTIDIENNEMENT

+4 M

de personnes ont assisté à

UN ÉVÉNEMENT CULTUREL

en tiers-lieux en 2019

6 300

personnes

ANIMENT ET GÈRENT

les tiers-lieux

69 %

des tiers-lieux ont un

POSTE DE FACILITATEUR,

véritable pilote du projet
et animateur du lieu

UN CHIFFRE D'AFFAIRES

cumulé de

248 M€

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE HYBRIDE

50 %

recettes en propres

50 %

subventions publiques

Issu du Rapport France Tiers-Lieux, 2021

Un tiers-lieu c'est quoi ?

5 éléments caractéristiques

Un fort ancrage territorial

- Ce sont des lieux qui répondent à des besoins territoriaux et engagent pour ce faire des coopérations locales, en mobilisant les acteurs du territoire, pouvoirs publics, entreprises, associations, universités...

Une communauté d'acteurs engagés

- Dans les tiers-lieux se retrouve une communauté d'acteurs qui développent des projets innovants pour leur territoire, en mutualisant des équipements, des moyens, des compétences.

Une gouvernance partagée

- L'ensemble des parties prenantes, et notamment les usagers des lieux, sont impliquées dans la définition et l'orientation du projet de territoire.

Une hybridation d'activités

- Les activités sont multiples et les modèles s'équilibrent entre activités lucratives (services, formation, location, restauration...) et activités d'intérêt général (inclusion numérique, remobilisation dans l'emploi, social...).

Une dynamique d'expérimentation et d'innovation

- Espaces dédiés à la pratique, au faire soi-même, les tiers-lieux sont évolutifs et adaptables, ils favorisent ainsi l'émergence de nouveaux projets collectifs.

5 Mesures en faveur du soutien et du développement des tiers-lieux en France



Depuis une dizaine d'années, les enjeux liés à l'accessibilité au service public, à l'égalité des chances, à la résorption des fractures sociales et territoriales, ont donné lieu à de nombreuses expérimentations, d'origine publique ou privée.

Dans des lieux publics existants, de nombreux ministères ont lancé des initiatives pour rapprocher, grâce au numérique, les usagers de ces lieux (musées, médiathèques, universités, guichets de service public...). En parallèle, le mouvement des tiers-lieux s'est amplifié, depuis le premier recensement effectué par Patrick Lévy Waitz dans son rapport de 2018 intitulé « *faire ensemble pour mieux vivre ensemble* ». Il a démontré sa réelle plus-value pour apporter des solutions concrètes et innovantes à de multiples enjeux de politique publique : formation, recyclage, circuits courts, fabrication additive, solidarités et lien social, etc.

La crise de la Covid19 a agi comme un révélateur de l'explosion de certains phénomènes jusqu'alors considérés comme émergents, tels que la télémedecine, l'éducation à distance ou le télétravail. Elle a aussi mis en évidence certains

enjeux stratégiques tels que la relocalisation d'activités de productions, l'aspiration à consommer différemment et à réorganiser son temps entre temps personnel et activité professionnelle.

Au travers du programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens » lancé en juin 2019, le Gouvernement a encouragé d'une part le déploiement de ces nouveaux lieux de service public (Microfolies, Campus connectés...) et favorisé d'autre part la structuration de « l'écosystème tiers-lieux » en finançant notamment le déploiement de 300 tiers-lieux têtes de réseau, les Fabriques de territoires.

Pour réussir, les trois grandes priorités stratégiques de la relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion nécessitent d'associer étroitement les citoyens et acteurs locaux partout sur le territoire. Il s'agit de tracer de nouvelles perspectives pour accélérer le déploiement des politiques publiques, grâce à la mobilisation de ces nouveaux lieux, en encourageant celles et ceux qui les font vivre et en inscrivant ces actions dans une dynamique interministérielle.



Pierre Hermé, parrain du programme manufactures de proximité

« Héritier de quatre générations de boulangers-pâtisseries alsaciens, Pierre Hermé arrive à Paris à 14 ans pour faire son apprentissage chez Gaston Lenôtre. Sa soif d'apprendre lui ouvre toutes les portes et lui permet d'explorer toutes les arcanes du métier. Avec "le plaisir pour seul guide", Pierre Hermé invente son propre univers de goûts, de sensations et de plaisirs. Celui que Vogue USA surnomme le "Picasso of Pastry" crée une Haute-Pâtisserie moderne, reconnue partout dans le monde. Créateur inspiré, Pierre Hermé bouscule les traditions du métier tout en ayant à cœur de porter haut les valeurs de la profession telles que l'excellence et la transmission des savoir-faire. C'est en toute logique qu'il a accepté d'être le parrain des 100 lieux soutenus par le Gouvernement pour soutenir les artisans et les indépendants qui fabriquent en hyper-proximité dans les territoires. L'objectif étant d'encourager les collectifs de producteurs, d'inventeurs et de fabricants pour constituer de petites chaînes de production qui irrigueront le territoire et permettront à des milliers de professionnels de se retrouver dans un espace commun pour partager leurs questions et leurs savoir-faire. »

Mesure 1.

100 Manufactures de Proximité



La crise sanitaire et économique inédite que nous vivons a mis en lumière l'existence d'une production d'hyper-proximité et les atouts d'une approche complémentaire entre l'industrie classique et de plus petites unités de production, agiles, permettant de démultiplier les capacités.

La crise a par ailleurs fortement fragilisé et mis en péril un bon nombre d'acteurs de l'économie locale, des artisans, entrepreneurs, TPE, engendrant une perte d'activités économiques dans les territoires.

Les Manufactures de Proximité entendent répondre à ces enjeux, en permettant de préserver et de valoriser des savoir-faire artisanaux, de développer des compétences et de moderniser des process de production tout en contribuant à redynamiser les territoires et en premier lieu, les petites et moyennes villes, les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tiers-lieux dédiés à la production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle, les Manufactures de Proximité sont des ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des professionnels, TPE, PME, artisans. Elles offrent un cadre propice au développement de leur activité : en leur donnant accès à un parc de machines mutualisé, en favorisant les projets collaboratifs entre résidents, en développant des partenariats avec les entreprises locales, en apportant des services supports et une offre de formation pour contribuer à la montée en compétences de tous.

→ **30 millions d'euros** permettront le développement des manufactures

ATELIER NORMAND

L'Atelier Normand, ce sont 800 m² d'ateliers partagés en périphérie de Caen qui accueille des artisans et des jeunes entrepreneurs spécialisés dans la création et les métiers du bois et de l'acier. Il dispose également d'un espace de coworking où travaillent des graphistes et autres professionnels issus des métiers de la création, et est ouvert aux particuliers qui peuvent louer le matériel ou se former à leur usage.

L'Atelier Normand encourage les échanges et transferts de compétences entre résidents. Il fait en sorte que chacun puisse s'entraider tout en leur apportant une offre de services complémentaires, domiciliation, réception de marchandises, mutualisation d'achats auprès des fournisseurs...

Enfin, la formation est devenue un pôle dédié de l'activité de l'atelier. Ateliers thématiques, cours du soir, stages d'été, formations sur les machines-outils et formations éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation), l'Atelier Normand tend à former des formateurs parmi les artisans qu'il réunit, pour que l'encadrement soit réalisé par des professionnels. C'est également un complément de revenus pour les artisans du lieu.



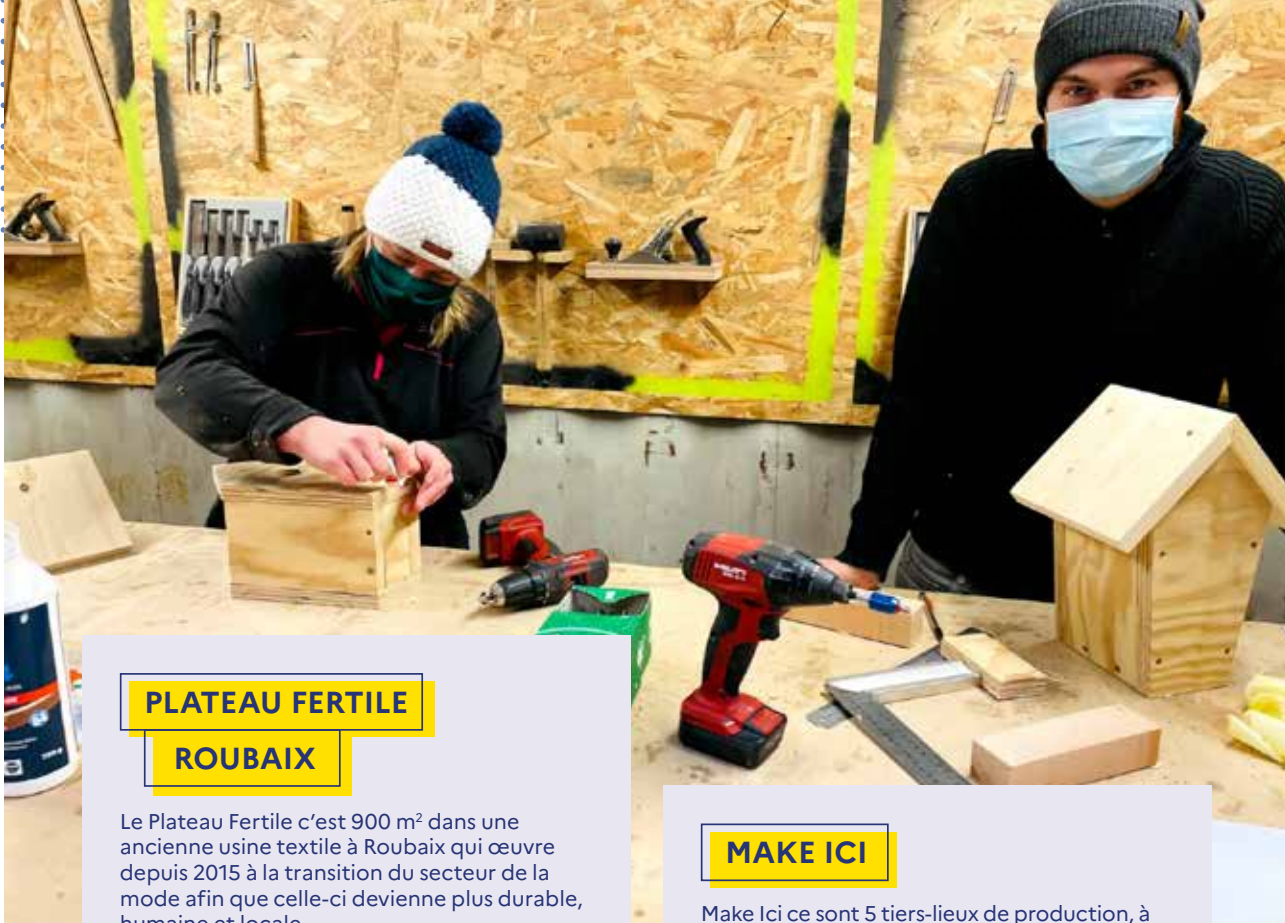
L'Atelier Normand permet à chaque résident de réaliser sa propre production, tout en étant moteur pour attirer des projets plus importants. Nous favorisons les projets communs en facilitant et accompagnant les collaborations entre résidents et nous sommes également "apporteur et porteur de projet" pour nos résidents pour certaines commandes. »

Jérôme Payen, l'Atelier Normand



« Grâce à France Relance, les Manufactures de proximité vont créer les synergies essentielles pour les artisans et les TPE qui bénéficieront de la mutualisation des outils et des compétences. Ces structures jouent un rôle clef pour encourager l'entrepreneuriat, favoriser la promotion des savoir-faire et dynamiser l'attractivité de nos territoires. »

Alain Griset, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.



PLATEAU FERTILE

ROUBAIX

Le Plateau Fertile c'est 900 m² dans une ancienne usine textile à Roubaix qui œuvre depuis 2015 à la transition du secteur de la mode afin que celle-ci devienne plus durable, humaine et locale.

Le lieu regroupe : un Atelier et bureau de design spécialisés en Upcycling, un espace de formation et des ateliers entre entreprises, une résidence de 10 créateurs installés en permanence et un espace showroom et pop-up store.

L'investissement mutualisé permet de disposer d'une structure de production et d'impression écologique et d'une station 3D utiles à tous ceux qui souhaitent pratiquer ces nouvelles méthodes de fabrication ou s'y former.

Le plateau technique innovant est à destination des entreprises – 300 bénéficient de l'écosystème –, des écoles, des start-ups. Le parc de machines fait la démonstration de la capacité à produire au plus juste des demandes en évitant invendus, stockage et gaspillage des matières textiles.

Plateau Fertile accompagne également de grands groupes industriels dans leur transition vers des modèles de fabrication et de distribution plus durables.

MAKE ICI

Make Ici ce sont 5 tiers-lieux de production, à Montreuil, Nantes, Marseille, au Puy-en-Velay et à Lormes dans le Morvan. Plus de 9400 m² qui regroupent 300 artisans, designers et entrepreneurs du "faire" en résidence.

Les ateliers partagés permettent la mutualisation d'un parc de machines professionnelles et offrent des ateliers de travail ou des espaces de stockage et de rangements. Le projet a pour vocation également de créer tout un environnement de travail, de professionnels aux savoir-faire complémentaires et de réseaux d'artisans.

Les Manufactures Make Ici ont également vocation à participer au développement de la formation et l'emploi à l'échelle locale : des modules d'accompagnement et de formation sont mis en place à destination des professionnels résidents, des formations à l'entrepreneuriat sont destinées à des publics extérieurs, dont des décrocheurs scolaires, des réfugiés ou des artistes en situation de précarité. En 2019, ce sont 150 apprenants qui ont bénéficié de ce type de parcours au sein de Make Ici Montreuil.



Plateau Fertile offre un plateau technique aux entreprises, écoles et startups qui seules ne pourraient pas

accéder à de tels équipements.

L'investissement mutualisé a permis ainsi de faire l'acquisition d'une station 3D qui sert à tous ceux qui souhaitent venir se former ou pratiquer avec cette nouvelle méthode de fabrication qui permet de produire mieux, en évitant tout stockage, invendus ou gaspillage de matières textiles. »

Annick Jehanne, Plateau Fertile



Il y a 100 résidents en moyenne dans une manufacture. Naissent des collaborations entre eux sur

certaines projets qu'ils décident de faire à plusieurs, ils s'échangent des bons plans... ici, personne ne manque jamais de travail. »

Nicolas Bard, Make ICI

Mesure 2.

Soutenir le développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont des lieux par essence de formation et de transmission. Selon France Tiers-Lieux, 60 % d'entre eux ont des activités de formation qu'il s'agisse de formation professionnelle agréée, d'apprentissage entre pairs et par la pratique, ou de transferts de savoir plus informels^[1]. **134 000 personnes** ont pu bénéficier d'une formation dans un tiers-lieu en 2019^[2].

Leviers d'apprentissage tout au long de la vie, les tiers-lieux concourent à apporter des réponses à l'éclatement des parcours professionnels et à la remise en cause du schéma traditionnel : formation initiale, métier unique, retraite. Leur maillage permet un accès de tous à la formation, même dans des territoires éloignés des grands centres urbains. Enfin, plaçant l'apprentissage par le faire au cœur de leur démarche, ils proposent des parcours pédagogiques innovants permettant aux apprentis et stagiaires d'explorer des voies nouvelles.

Au travers du Plan de transformation de la formation inscrit au Plan France Relance et piloté par le Haut-commissariat aux Compétences, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion va soutenir activement le développement d'activités de formation au sein de tiers-lieux, en lien avec les Régions.

Les tiers-lieux constituent un levier central pour :

- permettre un meilleur accès à la formation de stagiaires et apprenants, notamment grâce aux outils de formations en ligne (ressources et contenus pédagogiques digitaux, modules de réalité virtuelle ou augmentée, ...) ;
- favoriser les rapprochements entre acteurs de la formation, au sein des tiers-lieux, au service de la diffusion d'un modèle de formation plus attractif, plus accessible et répondant mieux aux attentes des apprenants, au travers d'échanges de bonnes pratiques, d'actions de découverte d'outils ou encore de méthodes pédagogiques innovantes.

→ 50 millions d'euros
dans le cadre du Plan de transformation de la formation professionnelle seront destinés à développer la formation professionnelle dans les tiers-lieux



« Les tiers-lieux constituent un formidable levier pour créer des liens et favoriser les partenariats, l'innovation entre les acteurs qui poursuivent des objectifs communs pour leur territoire. Ils doivent être intégrés à la politique de formation pour l'amener au plus près des individus. »

Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

[1] Issu du rapport France Tiers-Lieux « Nos territoires en action » et du recensement 2019.

[2] Sur une base de 60 % des 2 500 tiers-lieux estimés en France

Mesure 3.

3 000 mission de service civique dans les tiers-lieux

Apprentissage par le faire, transition écologique, alimentation durable, inclusion numérique, médiation culturelle... Les tiers-lieux inventent des réponses pragmatiques aux enjeux de notre société et construisent chaque jour des solutions en hyper-proximité.

Pour ce faire, ils encouragent la collaboration et le faire ensemble, créent des ponts entre les disciplines et laissent place à l'expérimentation. Ils constituent ainsi de véritables « fabriques à initiatives », qui développent l'entrepreneuriat collectif et favorisent l'émancipation de chacun.

Parce que la transmission, la pédagogie et la pratique sont dans leur ADN, beaucoup revendiquent l'appartenance au mouvement de l'éducation populaire. L'accueil de volontaires en service civique en tiers-lieux rencontre les enjeux d'accompagnement, de formation et d'engagement des jeunes au service de l'intérêt général mais aussi de leur propre parcours de vie.

Les missions de service civique proposées dans les tiers-lieux pourront tout autant permettre aux jeunes de participer à l'animation d'ateliers de repair' cafés de les accompagner dans la découverte des outils numériques de participer au développement d'un jardin partagé ou à l'animation d'ateliers cuisine...

Selon le recensement 2020 de France Tiers-Lieux, 20 % des tiers-lieux ont déjà accueilli des volontaires en service civique, soit autour de 500 à 1000 missions de service civique^[1] effectuées chaque année en tiers-lieux. Un des enjeux est l'accompagnement des plus petits tiers-lieux, parfois freinés par méconnaissance des dispositifs permettant d'accueillir des volontaires en service civique.

France Tiers-Lieu, en tant que tête de réseau national, accompagnera le plan de déploiement des jeunes en service civique dans les tiers-lieux pour faciliter les démarches de ceux recevant des volontaires et garantir la qualité des accompagnements qui seront effectués.

[1] Estimation obtenue avec une moyenne de 1 à 2 volontaires en service civique par tiers-lieu

→ **20 millions d'euros** pour financer
3 000 jeunes en mission de
service civique sur 3 ans



Ici, les jeunes sont dans une posture d'exploration, avec une attente de moyens et non de résultats. La structure offre le support, ensemble on construit leur mission en accord avec nos activités orientées sur la transition écologique. »

Geneviève Fontaine, Tetris



À la Miete on fait tout pour que les jeunes puissent s'approprier des projets qu'ils vont pouvoir tester directement dans le tiers-lieu. Par exemple, si un jeune en mission dans un café associatif a une fibre artistique, il pourra avec l'aide de son tuteur voir comment elle peut s'exprimer au sein du lieu. »

Mélanie Chiron de la Miete



@Hamid Azmoun



Les tiers-lieux sont le fruit d'alliances d'acteurs locaux qui se rassemblent sur les principes élémentaires de solidarité, de partage, au service de nouvelles dynamiques territoriales. Ils sont tout simplement de nouveaux lieux d'engagement au service de ces principes. Les jeunes bénéficient du développement des tiers-lieux mais ils veulent aussi en être des acteurs. Ces projets sont éminemment locaux mais l'État doit les accompagner. C'est pourquoi nous souhaitons transformer cette volonté d'engagement en permettant 3 000 missions de service civique dans des tiers-lieux d'ici 2023. »

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement



Mesure 4.

Des Conseillers numériques France Services au sein des tiers-lieux

Dans le cadre de France Relance, le Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques mobilise 250 M€ pour rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français. **L'objectif est simple : pour mieux former, il faut plus de professionnels et des lieux équipés et multipliés.**

4000 Conseillers numériques France Services sont en cours de recrutement pour être ensuite déployés sur le terrain, en partenariat avec des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire. **Dans les tiers-lieux, un des 4000 Conseillers Numériques France Services financés par l'Etat pourra organiser des ateliers pour accompagner les Français dans la prise en main d'outils numériques utiles à leur quotidien.**

En parallèle, pour garantir un bon accueil et accompagnement des personnes en difficulté face au numérique, **l'Etat finance la création et la mise à disposition de mobiliers dont la fabrication relocalisée sera effectuée par des makers et des artisans en circuit-court.** L'association France Tiers-Lieux et le RFF Labs, partenaires du programme, organiseront le mois de la Fabrication en octobre 2021. Ce mois permettra de mobiliser les tiers-lieux et makers pour fabriquer localement le mobilier prototypé par des designers.

Des mobiles seront produits, adaptables en fonction des pratiques des médiateurs numériques, et plus particulièrement des Conseillers numériques France Services. Ils seront compatibles pour une installation extérieure ou mobile.

→ Des conseillers numériques dans les tiers lieux

15 millions d'euros disponibles pour soutenir la fabrication d'un nouveau mobilier d'inclusion numérique dans les tiers-lieux et par les makers

→ 62 premiers Conseillers numériques sur le terrain depuis l'été

→ 3516 recrutements ouverts

→ 1440 Conseillers recrutés

→ 579 Conseillers en formation



Notre ambition est simple : accompagner au plus près de chez eux les Français à mieux utiliser les outils numériques utiles à leur quotidien. Pour cela, les tiers-lieux ont un rôle essentiel à jouer. D'abord en accueillant des Conseillers numériques France Services et en démultipliant les activités d'accompagnement au numérique pour toutes les personnes en difficulté. Ensuite, en participant à l'effort de fabrication pour équiper avec du matériel moderne et de qualité les Conseillers numériques qui font cet accompagnement au quotidien. »

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Mesure 5.

Renforcer le maillage national et territorial du réseau de tiers-lieux

De nombreux acteurs, porteurs de projet et tiers-lieux existants, manquent d'ingénierie et de moyens pour pérenniser leurs activités ou développer leurs actions. Beaucoup, dont de plus en plus de collectivités, restent sans réponse car les tiers-lieux qu'ils interrogent n'ont pas la capacité de faire de l'accompagnement.

En réponse à ce besoin, des réseaux régionaux se structurent. Partout sur le territoire, les tiers-lieux ont organisé des regroupements en réseaux, à une échelle régionale, pour mutualiser leurs moyens et déployer des actions d'accompagnement. Leur offre peut se composer de formation, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement sur plusieurs jours ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...).

Au niveau national, l'association nationale France Tiers-Lieux anime et co-construit avec les institutions les outils nécessaires à la pérennisation du mouvement. Créée en 2019, France Tiers-Lieux appuie à la structuration de la filière professionnelle en travaillant avec le Conseil National des Tiers-Lieux. L'ampleur du phénomène et la structuration de l'écosystème appelle à un renforcement de ses actions : création d'un observatoire des métiers et formations des tiers-lieux ; entretien d'un

centre de ressources national ; communication nationale et valorisation des tiers-lieux ; co-construction de politiques publiques en partenariat avec les tiers-lieux ; développement de partenariats entre les tiers-lieux et les acteurs nationaux publics ou privés...

L'État fait de la coopération avec la filière une priorité pour mettre en place l'ingénierie et le soutien à l'accompagnement des porteurs de projet nécessaires à la consolidation des acteurs et au développement des projets sur l'ensemble du territoire. Cette coopération est indispensable afin de soutenir ceux qui, au quotidien, portent les transitions écologiques, économiques, sociales et culturelles. Au-delà de l'émergence des tiers-lieux, il s'agit de soutenir ce qui s'y invente, s'y expérimente, s'y développe et qui apporte des réponses pragmatiques et en hyper-proximité aux grands enjeux de nos territoires.

→ 4 millions d'euros
pendant 3 ans pour financer
l'accompagnement des porteurs de
projet, la consolidation de la filière et
des réseaux régionaux.



Chaque tiers-lieu est un laboratoire unique pour expérimenter des façons de faire de l'économie autrement. En réunissant des métiers, des compétences et des personnes de tous les horizons, ils réduisent la fracture sociale autant que sociétale. Lieux de partage et de coopération, ils sont une réponse à des besoins territoriaux et d'innovation de nos politiques publiques, emblématiques de ce que toute l'économie sociale et solidaire fait de meilleur sur nos territoires. »

Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable

Pour en savoir plus

francetierslieux.fr
francetierslieux.fr/reseaux-regionaux



L'État aux côtés des tiers-lieux depuis 2 ans

Retour sur 2 années d'appui au développement des tiers-lieux

La politique de soutien aux tiers-lieux depuis son lancement est l'exemple d'une politique co-construite entre l'État et les acteurs de la filière. Elle s'appuie sur un travail conjoint mené par le programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens » piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et l'association France Tiers-Lieux.

Programme interministériel Nouveaux lieux, nouveaux liens

Friche culturelle, café solidaire, fablab, micro-folies, campus connecté... La majorité des Français a déjà mis un pied dans un tiers-lieu. Et ce chiffre augmente. Les tiers-lieux se positionnent comme des acteurs clefs des transitions territoriales en proposant, par exemple, une alimentation locale, des activités artistiques, une fabrication relocalisée ou encore un meilleur accès aux droits (prestations sociales, politiques d'insertion...).

Ces lieux bénéficient déjà de nombreux soutiens publics, de la part de ministères mais aussi des régions, des départements ou encore des communes. Le Gouvernement décide de renforcer le soutien à ces initiatives publiques et privées en adoptant une nouvelle méthode d'intervention : sans prescrire, sans chercher à normaliser mais en accompagnant et en outillant l'ensemble des acteurs.

En soutenant ceux qui créent, inventent et portent ces nouvelles activités, l'État ambitionne de :

- Rendre les projets de tiers-lieux soutenables dans les territoires ;
- Valoriser l'entrepreneuriat en favorisant la coopération ;
- Mettre en réseau et outiller ces communautés professionnelles.

Le programme est notamment une courroie de transmission entre les territoires et les initiatives ministérielles en faveur des tiers-lieux. Il participe à la coordination et à la diffusion dans les territoires des dispositifs de l'Etat et de ses partenaires en faveur des tiers-lieux : les Campus connectés portés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, les micro-folies portées par le ministère de la Culture etc.

Avec le programme interministériel Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens, l'Etat s'engage à soutenir les tiers-lieux qui améliorent directement la vie des Français au plus près de leurs besoins.



**Nouveaux lieux
Nouveaux liens**

300 tiers-lieux labellisés « Fabriques de Territoire »

L'ANCT a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux. Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables ont été reconnues comme « Fabriques numériques de territoire » en 2019.

L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.

Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Une Fabrique de territoire c'est :

- Un lieu ressource pour le réseau de tiers-lieux du territoire, porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local.
- Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l'apprentissage : apprendre par le « faire ensemble », comme par exemple la formation pour les filières du territoire, des partenariats avec des universités et des écoles, la création de contenus éducatifs et culturels, etc.
- Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques par l'accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoire ou encore la médiation numérique au service des populations éloignées du numérique.

Ces lieux sont situés partout en France, en zone rurale et dans les quartiers fragiles de centre-ville de grandes métropoles, ainsi :

- 70 Fabriques de Territoire sont situées en zone de revitalisation rurale ;
- 115 Fabriques de Territoire sont situées en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un travail en commun avec France Tiers-Lieux et le Conseil National des Tiers-Lieux

L'État finance l'association France Tiers-lieux, et soutient de cette manière, notamment, le fonctionnement du Conseil National des Tiers-Lieux.

France Tiers-Lieux est l'association nationale d'appui à l'émergence et au développement des tiers-lieux. Elle se donne pour mission de développer des actions à leur service, de la création d'outils communs, au partage d'expériences entre pairs, à la levée de freins juridiques ou réglementaires nécessaires à leurs activités. Elle travaille à l'émergence de réseaux territoriaux dans chaque région pour s'assurer de la présence de relais locaux d'envergure capables d'accompagner les porteurs de projet les plus isolés et porte une dynamique d'animation nationale de tous les acteurs et notamment des Fabriques de territoire.

Le Conseil National des Tiers-Lieux est une assemblée composée de représentants des tiers-lieux dans leur diversité (économique, culturel, numérique, éducatif et d'enseignement supérieur, associatif, économie sociale et solidaire...). Consulté par les pouvoirs publics, il joue un rôle d'instance de représentation provisoire et de dialogue de la filière.





3 questions à Patrick Levy-Waitz

Président de France Tiers-Lieux

Pouvez-vous nous décrire l'évolution du mouvement des tiers-lieux depuis votre premier rapport remis au gouvernement en 2018 ?

Les travaux que nous avons menés nous permettent d'estimer le nombre de tiers-lieux en France à près de 2500 en 2021. Et nous pouvons affirmer qu'ils seront entre 3000 et 3500 en 2022. La dynamique est loin de s'essouffler : en un an, France Tiers-Lieux a reçu des demandes de plusieurs centaines de porteurs de nouveaux projets.

Cette croissance révèle la créativité, la capacité à faire ensemble et la vitalité qui se trouvent dans tous nos territoires, y compris les moins dotés et les plus en difficulté. Si la majorité des tiers-lieux se situe dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec 52 % des tiers-lieux en dehors des métropoles. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que s'exprime pleinement le potentiel des tiers-lieux.

Nous pouvons désormais l'affirmer sans détour, les tiers-lieux forment le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis l'éducation populaire et les Maisons des Jeunes et de la Culture. De nombreux tiers-lieux en revendiquent d'ailleurs l'héritage.

Quel rôle les tiers-lieux peuvent-ils jouer dans le déploiement des politiques publiques ?

Le phénomène des tiers-lieux ne peut se résumer à une multitude d'initiatives locales à soutenir, il réinterroge notamment le rôle des institutions par rapport à la société civile et la manière de construire l'action publique pour accélérer les transitions qui s'avèrent nécessaires. Les tiers-lieux, par leur dimension partenariale, public-privé-citoyen, et par leur caractère hybride, portent en eux une exigence de décroisement et donnent une dimension collective à l'action publique. Ils renversent une vision passive du territoire, en attente d'aides et de solutions, en territoire espace de construction d'actions d'intérêt général, de créativité où s'expérimentent d'autres modes de faire. Ils redéfinissent ainsi la relation entre État et territoires.

Télétravail, transition numérique, apprentissage par le faire, alimentation durable, réemploi et recyclage, relocalisation de la fabrication, lien social, médiation culturelle... Par les tiers-lieux, la société civile s'organise pour relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés. En prenant part à ces dynamiques, les politiques publiques viennent soutenir ces mouvements de transition et accélèrent leur développement et leurs impacts. Ensemble, tiers-lieux et acteurs publics peuvent lancer de nouvelles initiatives qui n'auraient pas été possibles sans ces partenariats public-privé-citoyens.

Quels sont les leviers ou nouvelles étapes à franchir pour révéler tout le potentiel de ces acteurs ?

Après 2 ans de soutien à l'émergence, nous devons passer à l'étape suivante : mutualiser les efforts, sortir des silos, fixer des trajectoires communes et expérimenter avec la société civile. Des blocages subsistent, en particulier au niveau du financement des tiers-lieux. Trop de portes sont encore fermées aux projets hybrides, trop de cloisonnements et de lourdeurs administratives continuent de ralentir leur développement. Pourtant les acteurs les plus fragilisés par la crise - TPE, PME, artisans, travailleurs indépendants, personnes en recherche d'emploi - ont plus que jamais besoin d'espaces et d'écosystèmes dans lesquels ils pourront s'entraider et accéder à des équipements et des compétences dont ils ont besoin. C'est la raison pour laquelle nous avons initié avec plusieurs ministères le programme Manufactures de Proximité, qui a tout pour faire office de modèle d'action publique partenariale : d'un côté l'État aux côtés des collectivités territoriales pour amorcer l'accélération des projets ; de l'autre les réseaux et la filière des tiers-lieux pour accompagner en ingénierie.

Il devient crucial de coordonner les efforts pour co-construire des politiques ambitieuses qui parviennent à articuler mobilisation de l'État et structuration de la filière des tiers-lieux. C'est le sens de la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre : définir une feuille de route et un plan d'action interministériel pour consolider et amplifier l'action des tiers-lieux au service des transitions à relever.



Retrouvez plus de 50 portraits de tiers-lieux, 20 témoignages d'élus locaux, de députés et de sénateurs, des contributions des réseaux, experts, chercheurs et membres du Conseil National des Tiers-Lieux, ainsi qu'un cahier de chiffres, réalisé suite au recensement national avec plus de 900 tiers-lieux répondants dans le rapport de France Tiers-Lieux :

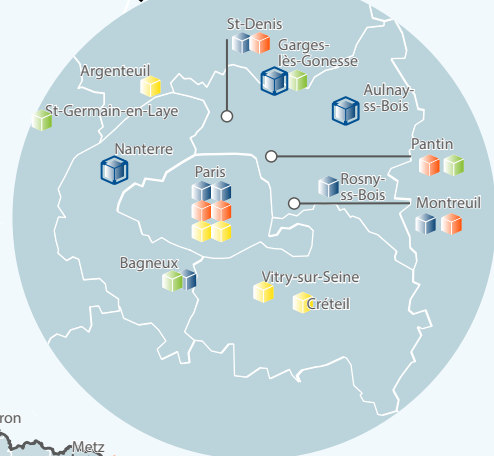
↳ **Télécharger le rapport** « Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! »

252

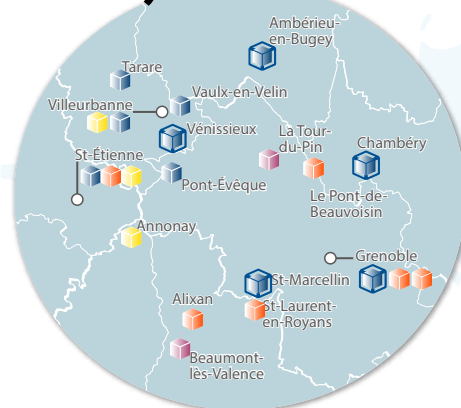
fabriques de territoire

en juin 2021

1) Zoom région parisienne



2) Zoom région lyonnaise



Ville accueillant une fabrique de territoire
par vague d'appel à manifestation d'intérêt

- Fabrique numérique (février 2020)
- 1^{ère} vague (février 2020)
- 2^{ème} vague (juillet 2020)
- 3^{ème} vague (octobre 2020)
- 4^{ème} vague (janvier 2021)
- 5^{ème} vague (mars 2021)
- 6^{ème} vague (juin 2021)

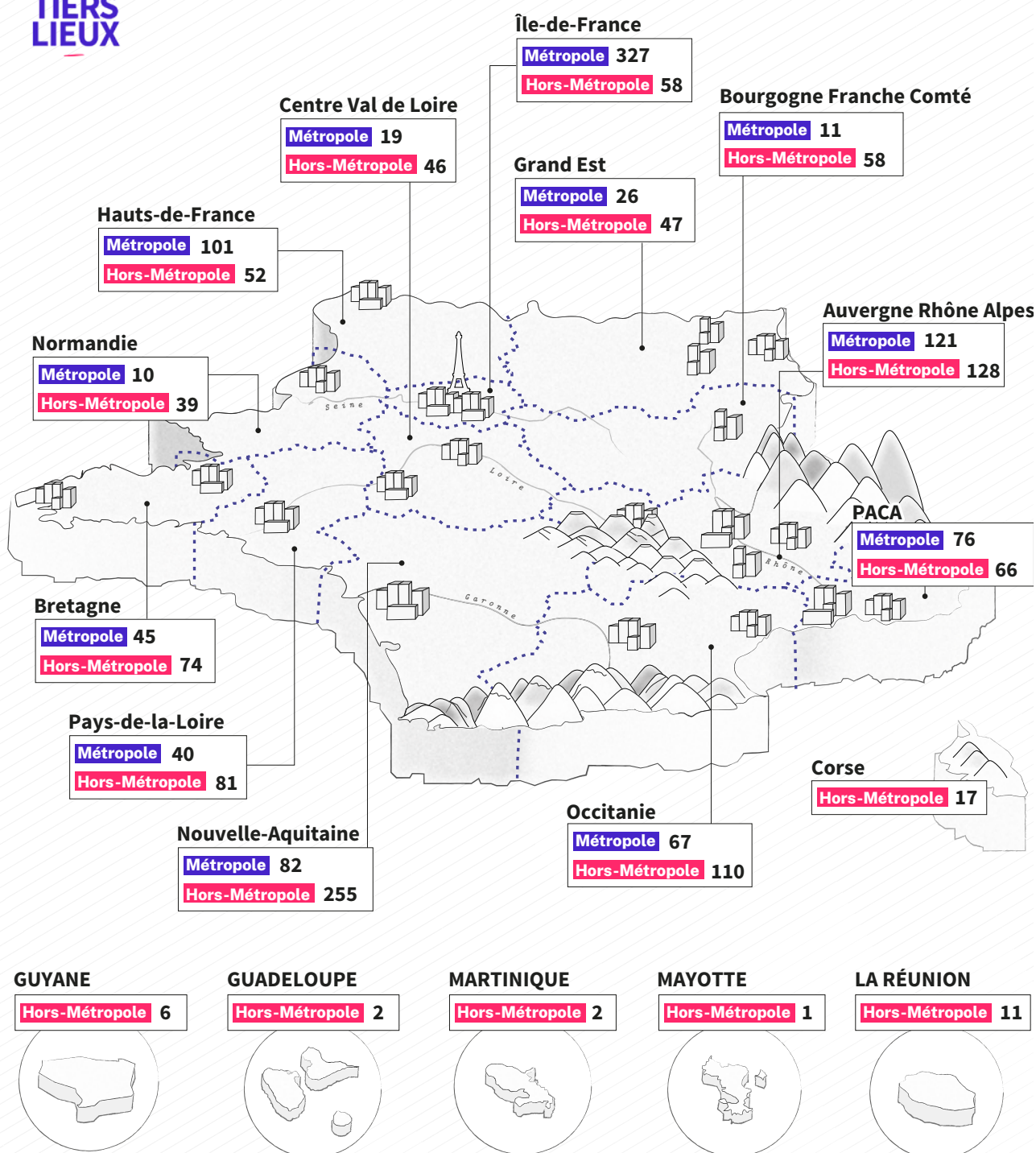
35 nouveaux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt au 30 juin

Aujourd'hui, l'Etat finance 252 Fabriques de Territoire. 300 tiers-lieux doivent ainsi être financés avant la fin de l'année 2021. La prochaine, et dernière vague de sélection aura lieu le 30 septembre.

Ces 35 nouvelles fabriques rejoignent les 217 tiers-lieux déjà labellisés. Elles intègrent ainsi une communauté animée par des valeurs de partage, la production de biens communs, l'expérimentation de modèles de gouvernance participative et l'ambition de produire du lien social au bénéfice des habitants et de leurs territoires. Cette nouvelle vague permet d'augmenter la couverture du territoire national. Trois départements supplémentaires accueillent désormais une fabrique : la Vendée, l'Ariège, et les Hautes-Alpes.

AUVERGNE RHÔNE ALPES	
CENTRE CULTUREL OECUMENIQUE JEAN PIERRE LACHAIZER	VILLEURBANNE
LA FABULEUSE CANTINE	SAINT-ETIENNE
POLYMORPHE CORP	CERILLY
L'ENVELOPPE	ANNONAY
AJD MAURICE GOUNON	AMPLEPUIS
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	
LABDISPAK	JOIGNY
SYNTAXE ERREUR 2.0	GUEUGNON
BRETAGNE	
LE RUISSEAU AR WAZH	EPINIAC
GRAND EST	
MAISON ANIMATION FORMATION DE COURCELLES	SAINT-LOUP-SUR-AUJON
ÎLE-DE-FRANCE	
LA RESSOURCERIE DU SPECTACLE/LE CRAPO	VITRY-SUR-SEINE
LA SIERRA PROD	PARIS 18
ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES-AGETA	PARIS 18
FILLES ET FILS DE LA REPUBLIQUE	CRETEIL
COLLECTIF LA LANTERNE	CERGY
AKOUSMATIC	BEAUCHAMP
LA RÉUNION	
ASSOCIATION EKOPRATIK	L'ETANG SALE
NORMANDIE	
IN SITU	FONTAINE L'ABBE
NOUVELLE AQUITAINE	
LES FABRIGANDS	SAINT-PARDOUX-SOUTIERS
L'ESCALIER	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
LA MAISON FORTE	MONBALEN
IKOS	BORDEAUX
AU LOCAL	BALLON
OCCITANIE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY ROUERGUE ET DES GORGES DE L'AVEYRON	SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL
CC ARIZE LEZE	LE FOSSAT
COMMUNE DE CAPESTANG	CAPESTANG
PAYS DE LA LOIRE	
BLUELAB SAINT-NAZAIRE	SAINT-NAZAIRE
SCI HUMOMA	SAINT-GEORGES-DU-BOIS
LE MOULIN CREATIF	MONTAIGU-VENDEE
CENTRE SOCIO-CULTUREL LE KIOSQUE	BENET
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	
COURT CIRCUIT, LE BUFFET DE LA GARE	VEYNES
COSENS	RIEZ
FRUITIERE NUMERIQUE	LOURMARIN
LA PASSA	FORCALQUIER
T CAP 21 TRISOMIE 21 CAPACITE AUTODETERMINATION PROJET DE VIE	ENSUES-LA-REDONNE
INITIATIVE ALPES PROVENCE	DIGNES LES BAINS

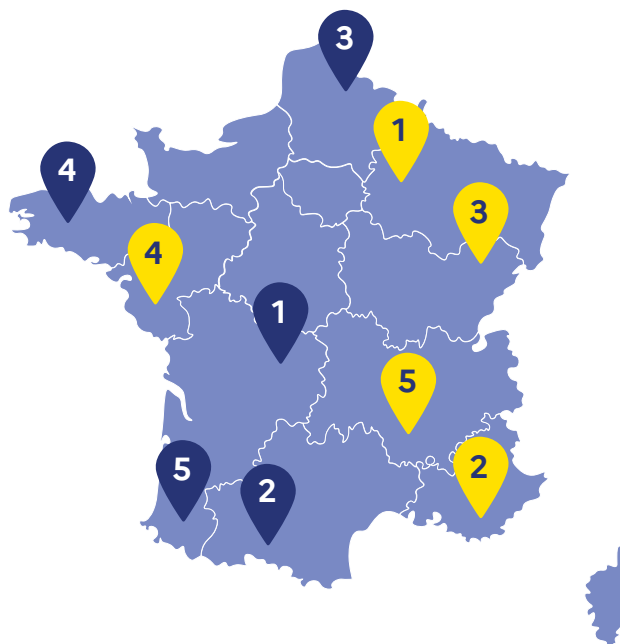
Répartition des tiers-lieux par région



* 1 978 tiers-lieux répertoriés sur la base du recensement réalisé à l'été 2020 par France Tiers-lieux, agrégé aux bases de données de la Mission Coworking 2018 et aux bases de données régionales de tiers-lieux.

Sources : Association France Tiers-Lieux, 2020 ; Fond départemental issu de la base ADMIN-EXPRESS de l'IGN, 2020
Réalisation : Avril 2021 ; Camille Bressange

Allez à la rencontre des tiers-lieux en vidéo



1 La Quincaillerie,
Guéret (23)
[www.youtube.com/
watch?v=CDQsRe6GZHU](http://www.youtube.com/watch?v=CDQsRe6GZHU)



1 L'Hermitage,
Autrèches (60)
[www.youtube.com/
watch?v=NCMhqSIhPrI](http://www.youtube.com/watch?v=NCMhqSIhPrI)



2 Arvieu (12)
[www.youtube.com/
watch?v=lzQvAZKG_i8](http://www.youtube.com/watch?v=lzQvAZKG_i8)



2 Avec Nous LePoleS,
Marseille (13)
[www.youtube.com/
watch?v=eTCW_yrZFNQ](http://www.youtube.com/watch?v=eTCW_yrZFNQ)



3 CCAS Amiens (80)
[www.youtube.com/
watch?v=s5X7di05FzQ](http://www.youtube.com/watch?v=s5X7di05FzQ)



3 FabLab des 3 lapins,
Luxeuil-les-Bains (70)
[www.youtube.com/
watch?v=GlaZba_OZWI](http://www.youtube.com/watch?v=GlaZba_OZWI)



4 Brest (29)
[www.youtube.com/
watch?v=2QHE4oIHTRQ](http://www.youtube.com/watch?v=2QHE4oIHTRQ)



4 Association PING,
Nantes (44)
[www.youtube.com/
watch?v=JEapfSDPJ9Q](http://www.youtube.com/watch?v=JEapfSDPJ9Q)



5 La Smalah,
Saint-Julien-en-Born
(40)
[www.youtube.com/
watch?v=O51zhoJ_GsM](http://www.youtube.com/watch?v=O51zhoJ_GsM)



5 La ferme des volonteurs,
Beaumont-lès-Valence (26)
[www.youtube.com/
watch?v=SqHEYhv1rz4](http://www.youtube.com/watch?v=SqHEYhv1rz4)

Dossier de presse

27 AOÛT 2021

L'État engagé auprès des tiers-lieux

stratéact'



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**